

Baie-des-Sables, le 17 mai 2005

Mme Marie-Josée Méthot  
Secrétariat de la commission  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable  
Bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Précisions des échanges avec la SER de la Métis  
Projet éolien de Baie-des-Sables**

---

Madame,

À la suite de la soirée de l'audience publique du 16 mai 2005 tenue à Baie-des-Sables, Cartier énergie éolienne désire préciser les échanges entrepris avec la Société d'exploitation des ressources de la Métis (SER de la Métis) représentée par Monsieur Fernand St-Laurent.

En premier lieu, nous tenons à vous faire un bref portrait de la gestion des forêts privées.

Le Ministère des ressources naturelles et de la faune offre aux producteurs forestiers reconnus différents programmes pour les aider à aménager leurs boisés privés de façon durable. Ces programmes sont gérés dans le Bas-St-Laurent par l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-St-Laurent. L'agence régionale est une personne morale à but non lucratif. Elle est formée d'un conseil d'administration, qui est constitué de représentants des quatre groupes de partenaires nationaux, soit des :

- représentants d'organismes qui regroupent des producteurs forestiers;
- représentants de titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois;
- représentants du monde municipal (MRC);
- représentants du ministre responsable de l'application de la *Loi sur les forêts*

Les agences ont pour mandat d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées, en particulier par :

- l'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur de leur territoire (PPMV);
- le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur.

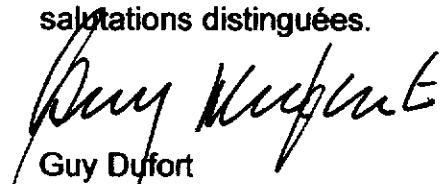
Afin de livrer ces différents programmes, l'agence travaille en collaboration avec des conseillers forestiers. La Société d'exploitation des ressources de la Métis inc. (SER de la Métis) est un conseiller forestier pour le territoire du parc éolien de Baie-des-Sables.

En second lieu, nous désirons préciser que Cartier énergie éolienne inc. est en contact avec l'Agence de mise en valeur des forêts privées du Bas-St-Laurent depuis plus de trois ans. Le but de ces discussions est d'évaluer les superficies qui ont bénéficié de traitements sylvicoles et qui seront utilisées lors de la construction des éoliennes et ainsi établir les montants investis. Cartier énergie éolienne inc. versera à l'agence les sommes requises afin de rembourser les montants qui ont été investis sur ces superficies et de s'assurer que les propriétaires n'auront pas à rembourser ceux-ci.

Afin d'obtenir un portrait exact et complet des superficies, Cartier a communiqué avec la SER de la Métis le 2 mai 2005 dans le but de lui faire parvenir la configuration finale du parc éolien de Baie-des-Sables. La personne ressource contactée à la SER de la Métis est monsieur Louis Brunet, ingénieur forestier responsable à la livraison du programme de mise en valeur des forêts privées du Bas-St-Laurent. Monsieur Brunet pourra ainsi faire la planification des travaux pour la saison 2005 en soustrayant les superficies nécessaires à l'érection des éoliennes. Ceci évitera que des traitements sylvicoles (éclaircie commerciale, reboisement, coupes, etc.) soient effectués à ces endroits.

Enfin, Cartier énergie éolienne inc. poursuivra le dialogue avec la SER de la Métis.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.



Guy Dufort  
Représentant officiel  
Cartier énergie éolienne inc.